

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 11 janvier 2022

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4122-2020.

Gazifère inc. – Rapports annuels 2019 et 2020 et Causes tarifaires 2021 et 2022.
Phase 5 (Cause tarifaire 2022).

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) – Planification d'audience en Phase 5.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en planification de l'audience des 18-20 janvier 2022 en Phase 5 du présent dossier :

- **Contre-interrogatoire de Gazifère inc.** : Durée prévue de 30 minutes environ au Panel du huis clos et de 30 minutes environ au Panel public. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Témoignage de Monsieur Jean Schiettekatte, analyste sur son rapport [C-SÉ-AQLPA-0072](#), [SÉ-AQLPA-6](#), [Doc. 1](#) et sa version confidentielle C-SÉ-AQLPA-0073. Durée prévue de 30 minutes. Nous informons la Régie de la possibilité que nous ayons besoin d'un huis clos pour présenter la partie confidentielle de notre rapport ou pour commenter toute preuve orale de Gazifère durant son huis clos, mais ce besoin ne pourra être confirmé qu'après la tenue de cette preuve orale de Gazifère.
- **Contre-interrogatoire des autres intervenants** : Durée prévue de 15 minutes quant à tout autre intervenant présentant une preuve. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Argumentation** : Durée prévue de 40 minutes. Nous informons la Régie de la possibilité que nous ayons besoin d'un huis clos pour en présenter la partie confidentielle, mais ce besoin ne pourra être confirmé qu'après les preuves orales confidentielles de Gazifère et d'intervenants et, le cas échéant, de toute argumentation confidentielle de Gazifère.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le SDÉ de la Régie.